

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM RELATIVEMENT À UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE SOINS CANIN » DANS LA ZONE COMMERCIALE C1 (PLAZA POINTE-CLAIRE) DE CE QUI SUIT :

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le même jour, le conseil municipal a adopté, sans modification, le second projet de règlement **PC-2775-60-PD2** intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire) ».**

2. Ce second projet de règlement contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à un processus d'approbation référendaire conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Cette modification au Règlement PC-2775 est proposée afin de permettre dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire) un centre de soins canin ayant une distance minimale de 75 mètres (246 pieds) de tout bâtiment résidentiel existant.

3. Toute demande concernant la disposition relative à l'usage peut provenir de la zone concernée et de celles qui lui sont contiguës.
4. La localisation approximative de ces zones est indiquée ci-après :

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Située au Nord de l'Autoroute 20, au sud de l'avenue Drake, à l'est du boulevard Saint Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood.  Located north to Highway 20, south of Drake Avenue, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue.



5. Pour être valide, toute demande doit :
  - a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
  - b) Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21) ;
  - c) Être reçue à l'hôtel de ville au bureau de la soussignée, sis au 451, boulevard Saint-Jean, au plus tard le 18 octobre 2019 à 19 h 00.
6. CONDITIONS POUR ETRE UNE « PERSONNE INTERESSEE »

Est une « personne intéressée » toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

- a) Est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle; et
- b) Est domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaire dans une zone d'où peut provenir une demande;

CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COPROPRIETAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET POUR LES COOCCUPANTS D'UNE PLACE D'AFFAIRES :

- Être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celle qui a le droit de signer la requête en leur nom;

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE SIGNER UNE REQUETE PAR UNE PERSONNE MORALE :

- Toute personne morale doit désigner, parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, est majeure, de citoyenne canadienne et n'est pas en curatelle.
7. Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'une demande valide pourra être incluse dans un règlement n'ayant pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
  8. Le second projet de règlement ainsi que les descriptions, croquis ou indications de l'endroit approximatif des zones visées par ce second projet de règlement peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, sis à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, du lundi au jeudi de 8h à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à midi, ainsi que sur le portail web de la Ville de Pointe-Claire à [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca)

Donné à Pointe-Claire, ce 9 octobre 2019.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN A REQUEST TO PARTICIPATE TO A REFERENDUM RELATING TO A DRAFT BY-LAW AMENDING THE ZONING BY-LAW PC-2775 IN ORDER TO ALLOW A "CANINE CARE CENTER" USE IN COMMERCIAL ZONE C1 (PLAZA POINTE-CLAIRE):

1. On **October 1, 2019**, further to the public consultation held on the same day, the City Council adopted, without modification, a second draft by-law bearing number **PC-2775-60-PD2** entitled:

**"By-law amending the Zoning By-Law PC-2775 in order to allow a "canine care center" use in commercial Zone C1 (Plaza Pointe-Claire)".**

2. The second draft by-law contains a provision that may be the object of a request from interested persons so that a by-law containing said provisions shall be submitted to a process of approval by way of referendum in accordance with the *Act respecting elections and referendums in municipalities* (CQLR, chapter E-2.2).

This amendment to By-law PC-2775 is proposed in order to allow in commercial Zone C1 (Plaza Pointe-Claire), a canine care center having a minimal distance of 75 meters (246 feet) from any existing residential building.

3. An application concerning a provision related to the use may originate from the concerned zone or from any zone continuous to it.
4. The approximate location of these zones is indicated below:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C1	Ra32, Re17, Pb6, Pc2, U2, U3	Située au Nord de l'Autoroute 20, au sud de l'avenue Drake, à l'est du boulevard Saint Jean et à l'ouest de l'avenue Maywood.  Located north to Highway 20, south of Drake Avenue, east of Saint-Jean Boulevard and west of Maywood Avenue.



5. To be valid, an application must:
  - a) Clearly state the provision to which it refers and, as the case may be, identify the zone with respect to which the application is made;
  - b) Be signed by at least twelve (12) interested persons in a zone in which there are more than twenty-one (21) interested persons, or, in other cases, by the majority of the interested persons;
  - c) Be received at City Hall at the undersigned's office located at 451, Saint-Jean Boulevard, no later than October 18, 2019 at 7:00 p.m.

6. CONDITIONS TO BE AN INTERESTED PERSON:

Is an "interested person" anyone who is not disqualified from voting and who, on October 1, 2019, meets the following requirements:

- a) Is of full age and a Canadian citizen and who is not under curatorship; and
- b) Has been domiciled, is the owner of an immovable, or is the occupant of a business establishment in a zone from which a request may originate;

SUPPLEMENTARY CONDITION FOR UNDIVIDED CO-OWNERS OF AN IMMOVABLE OR CO-OCCUPANTS OF A BUSINESS ESTABLISHMENT:

- To be designated by means of a power of attorney, signed by the majority of co-owners or co-occupants, as the person who has the right to sign the request on their behalf;

CONDITIONS TO BE MET BY A LEGAL PERSON TO EXERCISE ITS RIGHT TO SIGN A REQUEST:

- Any legal person must designate by resolution amongst one of its members, directors or employees, a person who on October 1, 2019, is of full age and a Canadian citizen and who is not under curatorship.
7. Any provision of the second draft by-law for which no valid request is received may be included in a by-law that is not subject to the approval of the qualified voters.
  8. The second draft by-law, as well as descriptions, sketches and indications of the approximate locations of the zones contemplated in the present notice, are available for consultation at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 a.m. until noon, with the exception of holidays and on the City of Pointe-Claire portal at [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

Given at Pointe-Claire, this October 9, 2019

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk